

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-102 du 14 avril 1978

chargeant le Camarade Djibril MORIBA,
Ministre de la Justice, de la Législa-
tion et des Affaires Sociales, de
l'intérim du Camarade Philippe AKPO,
Ministre du Développement Rural et
de l'Action Coopérative pour compter
du 10 avril 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 10 avril 1978, le Camarade Djibril
MORIBA, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires
Sociales, assure l'intérim du Ministre du Développement Rural et
de l'Action Coopérative, pendant l'absence du Camarade Philippe
AKPO.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 avril 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 CC du PRPB 4 CS 6 SGG 4 MJLAS-MDRAC 6 autres
ministères 13 SPD 2 BN 2 UNB 2 ESJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 2
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 4 JORPB 1